

Voici les informations relatives à la rentrée de la saison 2019-2020.

**Les inscriptions pour l'année se font en septembre/octobre afin de minimiser le travail des bénévoles.**

## Inscriptions

Pour t'inscrire, il nous faut :

- ❖ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR avec un chèque de 30 € pour un adulte (voir fiche d'inscription pour les autres tarifs). Si l'inscription a déjà été prise pour une autre activité de l'AS, précisez-le. Indiquez alors le numéro d'inscription AS en haut du formulaire.
- ❖ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR Sports Sous-Marins, dûment complétée (nous n'assurons pas l'archivage d'une année sur l'autre). Certaines rubriques nous servent à l'organisation de l'année ou des sorties. Indiquez bien les coordonnées d'une personne de confiance, à contacter en cas de problème.
- ❖ Une copie de tes différents diplômes de plongée (niveaux et autres formations).
- ❖ Une copie du Certificat d'Absence de Contre-Indication, valide pour un an. Elle sera archivée pour l'année en cours (à la demande de l'ASCEA GR et la FFESSM). Le CACI devra être renouvelé en temps utile afin de permettre la poursuite de la pratique au sein de la section.
- ❖ La licence fédérale FFESSM est obligatoire. Elle peut être complétée par une assurance fédérale proposée par le Cabinet LAFONT. Si vous ne prenez pas l'assurance proposée par la FFESSM, vous devrez nous renvoyer signé, le formulaire délivré avec la licence attestant que vous avez été informé des risques de ne pas s'assurer. Mais il existe bien d'autres assureurs ! (DAN, ...).
- ❖ Une assurance est aussi proposée avec la carte AS (code du sport, articles D321.1 à D321.4). Si vous ne la prenez pas, indiquez bien sur la fiche d'inscription que vous avez été informé de cette possibilité d'assurance (montant à 0 € et signature).
- ❖ Ton règlement de préférence par virement (RIB indiqué sur la fiche d'inscription).
- ❖ Un relevé d'identité bancaire, pour vos éventuels remboursements par l'ASCEA GR.
- ❖ Dernier rappel, un dossier complet est un dossier classé très rapidement. Et tous les bénévoles t'en seront reconnaissants. Tout dossier incomplet sera retourné.
- ❖ Voici le RIB de la section

<b>BP RIVES DE PARIS</b>	
Titulaire du compte/Account holder <b>AS CEA SCT SPORTS SS MARINS</b>  DOMAINE DU GRAND RUE 91680 BRUYERES LE CHATEL	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

<b>Relevé d'identité bancaire / Bank details statement</b>				
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1020 7000 0604 0060 3885 012</b>			BIC (Bank Identification Code) <b>CCBPFRPPMTG</b>	
Code Banque <b>10207</b>	Code Guichet <b>00006</b>	N° du compte <b>04006038850</b>	Clé RIB <b>12</b>	Domiciliation/Paying Bank <b>BPRIVES ARPAJON</b>

## Section sports sous-marins

Les tarifs d'inscription à la Section Sports sous-Marins (SSM) n'ont pas augmenté cette année. Afin de favoriser la pratique de la plongée, nous proposons un tarif Etudiant, identique au tarif jeune. Par contre, l'inscription à l'ASCEA GR a été quelque peu modifiée. La tarification reste inchangée par rapport à l'an dernier.

## Tarifs

Les différents tarifs de la saison 2019-2020 sont, pour :

- ✓ Un agent CEA et ayants droits adulte : 118 €

- ✓ Les ayants droits mineurs rattachés à un agent CEA (moins de 18 ans) : 80 €
- ✓ Un « extérieur » adulte : 232 €
- ✓ Un « extérieur » de moins de 18 ans : 160 €
- ✓ Un « étudiant » de moins de 25 ans : 160 €

A ceci s'ajoute :

- ✓ Licence : adulte 40,34 € (pour les moins de 16 ans : 25,51 €).

## Assurances

« Axa cabinet Lafont » est l'assureur historique de la FFESSM pour les activités de plongée et de sports subaquatiques. Les garanties produisent leurs effets dans le monde entier. [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

Chaque licencié doit être informé de la faculté et de l'intérêt de souscrire une Assurance Individuelle ainsi que l'impose le code du sport (articles D321.1 à D321.4) et doit pouvoir avoir accès à la notice du "tableau des garanties" établie par l'assureur fédéral.

**Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins  
SECOURS • EN MER par V.H.F. • A TERRE : tél. 15 (ou 112)**

More information : [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) or [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

**Si vous avez souscrit une assurance individuelle accident (A.I.A.) :**

- **Rapatriement et/ou hospitalisation** (ex : caisson hyperbare) AXA Assistance : +33 (0)1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7. Préciser le N° du contrat : 080171701 (Loisir 1 ou 2 - Pro 1 ou 2) ou 080171702 (Loisir 3 - Pro 3) ou 0801716 (Top FFESSM).
- **Dans tous les cas, prévenez dans les 5 jours** le Cabinet Lafont - Service FFESSM - Z.A.M. du Moulinas - 2, rue du Moulinas 66330 CABESTANY. Tél. (0)4 68 35 22 26 contact@cabinet-lafont-ffessm.com
- **Conseil juridique** : +33 (0)1 30 09 97 93

FFESSM - 24, quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07 - France  
Tél. : +33 (0)4 91 33 99 31  
Fax : +33 (0)4 91 54 77 43



Cabinet LAFONT  
L'ASSUREUR DES LOISIRS SPORTIFS



ASSISTANCE  
réinventons / le service

N°Indigo 0 820 000 457

0,15€ ttc/min

Voici la description que tu pourras trouver sur le serveur fédéral

*Etre licencié : Assurance R.C. Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie Assurance "Responsabilité Civile" (dommage aux tiers) qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Et ceci pendant toute la durée de validité de votre licence. Risques garantis, Nature des Garanties, protection juridique sur le [contrat téléchargeable](#).*

**Conseil juridique** par téléphone pour les licenciés FFESSM (à jour de leur licence) au **01 30 97 97 93**

**Assurance Individuelle** : Une assurance R.C, c'est beaucoup, mais ce n'est pas tout... Si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... mais vous pouvez l'être sur votre demande avec une Assurance Individuelle.

**Rappel important : Le code du sport impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une garantie complémentaire Assurance Individuelle Accident et Assistance (A.I.A)**

Pour cette complémentaire Individuelle A.I.A, toutes les activités reconnues et réalisées par la FFESSM sont garanties dans le monde entier. Il existe plusieurs garanties possibles : Loisir 1 base, Loisir 2 base, Loisir 3 base, piscine (pour Nage avec palmes, Hockey et Tir). Ces garanties d'assurance et assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises pour le monde entier. Il existe aussi en plus de ces garanties A.I.A, possibilité d'assurance annulation voyage plongée : Loisir 1 Top, Loisir 2 Top, Loisir 3 Top. Cette souscription d'A.I.A peut être faite lors de la prise de la licence ou plus tard par votre club ou par vous-même en ligne sur le [site du Cabinet Lafont](#).

Pour en savoir plus, consultez tous les termes des contrats Axa cabinet Lafont, l'assureur historique de la FFESSM [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

### Assurance complémentaire Cabinet Lafont :

- ✓ loisir 1 : 20 € ; loisir 2 : 25 € ; loisir 3 : 42 €
- ✓ loisir Top 1 : 39 € ; Top loisir 2 : 50 € ; Top loisir 3 : 83 €

Pour mémoire les contrats « top » incluent notamment une assurance « annulation ».

Il existe d'autres possibilités d'assurances. Pour les plongeurs qui aiment les voyages, DAN Europe présente des contrats qu'il convient de regarder !

Informations sur le site internet DAN



<https://www.daneurope.org/membership>

## TRESORERIE

Enfin, afin de faciliter le travail de trésorerie, nous te demandons :

- ☒ de régler les différentes prestations (inscription, frais de sortie, ...) par virement bancaire, simple, efficace et gratuit en général.
- ☒ de toujours indiquer dans l'objet, ton nom, prénom et l'objet du virement (ex inscription 2019 Yvon Palmer)
- ☒ de fournir, dès l'inscription, ton relevé d'identité bancaire afin que nous puissions te rembourser certains frais, si besoin (aucun remboursement par chèque). C'est souvent le cas lors des sorties club.
- ☒ En cas de frais à rembourser, joindre l'original des factures pour la comptabilité. Pour information, l'ASCEA GR est en cours de contrôle financier par un commissaire au compte. Cette opération devrait durer au moins trois ans.

## Certificats d'Absence de Contre-Indication - CACI

Un Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques est exigé lors de l'inscription à la section sport sous-marine.

Les adhérents, dont le Certificat d'Aptitude de Contre-Indication, CACI, n'est pas valide ou dont la copie n'a pas été transmis à la section (selon le règlement médical FFESSM 2018 Art 9.2 et celui de l'ASCEA GR), ne seront pas admis dans le bassin ou à plonger lors d'une sortie en milieu naturel.

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



### PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

**DISPOSITIF 1 AN**

### PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

### PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

#### CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

#### CAS PARTICULIERS

- Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour : => la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- Handisub® : - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
  - Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

### NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

**DISPOSITIF 3 ANS**

### TOUS PRATIQUANTS

#### CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

### CAS PARTICULIERS

- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).
- Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

### Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1<sup>re</sup> étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex.: dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Crédit photo : D. Lévy - FFESSM



Fédération française d'études et de sports sous-marins  
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07  
Standard : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

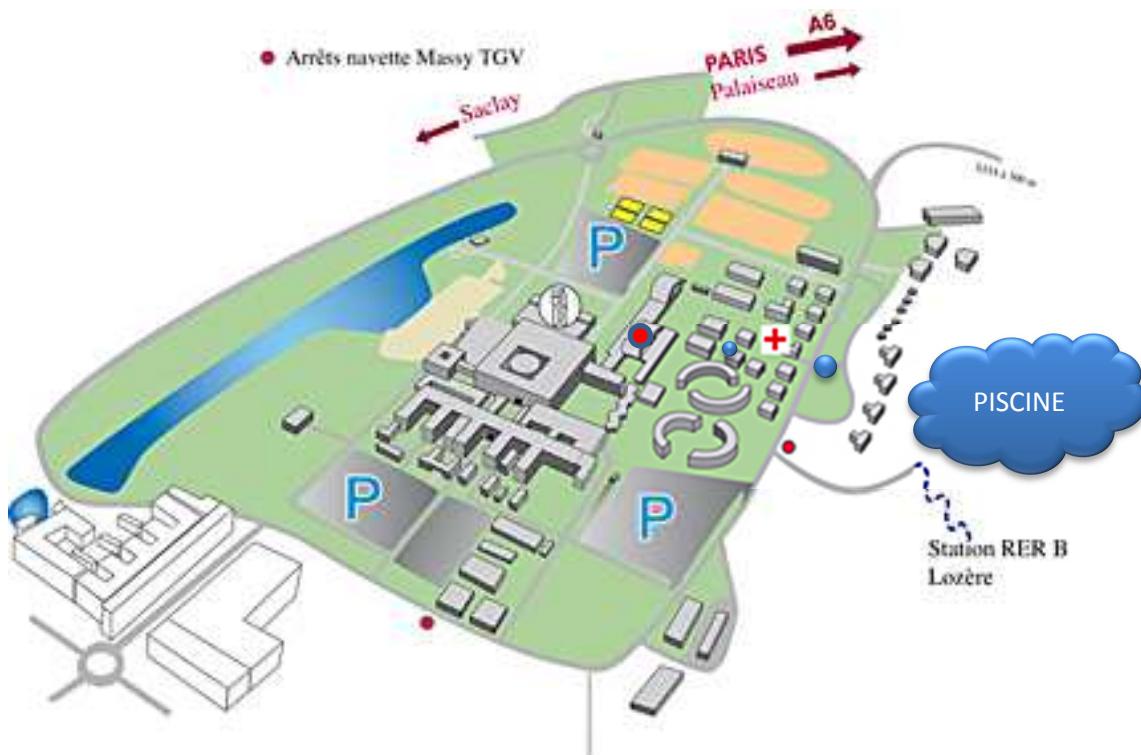
[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

© N° Indigo 0 820 000 457  
6 101 700

## Entraînements piscine

La reprise des activités piscine aura lieu le **mercredi 2 octobre 2019**.

Nous avons, comme à l'accoutumée, le bassin ouest de la piscine Caroline Aigle de l'école Polytechnique de 18h30 à 20h00. Attention, les portes de la piscine s'ouvrent à l'aide d'un badge. Il est donc impératif d'être présent vers 18 h 15 pour pouvoir entrer tous ensemble. Une fois dans la piscine, personne ne pourra venir t'ouvrir !



Plan d'accès à l'école polytechnique. Route de Saclay

Si tu souhaites t'inscrire, tu peux ramener ton dossier **complet** à la piscine ou le transmettre par internet à adresses mail indiquées sur le formulaire.

Il sera complété par deux versements distincts de ta part, pour l'ASCEA GR et pour la section Sport sous-marin.

Une séance piscine coûte 290 € au club. Cette année, 27 séances environ sont programmées. Nous te demandons :

- d'être à l'heure pour profiter au mieux de ce créneau horaire et pour ne pas perturber les cours (reprendre plusieurs fois à 5 minutes d'intervalle les mêmes explications est lassant)
- de vérifier régulièrement la validité du CACI

Organisation des séances piscine.

Les ateliers proposés sont les suivants : N1, N2, N3 et cette année N5, Apnée avec quelques séances prévues en fosse à Chartres ou Anthony, ainsi que la possibilité d'un entraînement libre et/ou actif. Chaque ligne de piscine est réservée (au mieux !) à un type d'entraînement. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Donc au fond de l'eau, il faut faire attention à soi et aux autres !

Le club propose des cours permettant le passage de niveaux. Ces cours sont dispensés par des moniteurs **bénévoles** de l'association. Si tu t'inscris, tu feras partie d'un petit groupe de plongeurs ayant le même objectif. Il est donc impératif de respecter une certaine régularité de manière à progresser au plus vite et

ensemble. En cas réel d'empêchement, il faudra en avertir ton moniteur, au plus tard le lundi précédent la séance du mercredi. Merci de ta compréhension.

Pour ce faire, et afin d'optimiser le transport du matériel et préparer le contenu des cursus par atelier, nous te demanderons de compléter le Doodle de présence qui te sera transmis à partir du dimanche soir pour la séance du mercredi. A Compléter dès réception et avant le mercredi matin, sous peine de ne pas avoir le matériel ou ton moniteur.

Pour info, le moniteur a aussi le droit d'avoir des impératifs personnels ou professionnels, que cela ne t'empêche pas pour venir t'entraîner à la piscine !

Cette année, les baptêmes auront lieu dès les premières séances. Si tu hésites à te lancer dans l'aventure des fonds sous-marins, manifeste toi au plus vite. (Christine 0169264695 ou Gilles 0169085883)

Et fait circuler l'information si tu le souhaites...

## Sorties d'application

Chaque année, après une bonne saison de formation, les sorties d'application te feront progresser durant l'été à Dinard (à confirmer) ou sur des sorties organisées. Elles seront gérées par un MF1 et ton moniteur. Toutes les indications te seront fournies en cours d'année. N'hésite pas à suivre les informations du club via le site internet : <http://plongee.asceagr.fr>

## Sorties d'exploration

Le programme de sorties est en cours de réalisation. Nous pouvons prévoir différentes destinations et types de d'explorations :

- Des sorties Dinard (à confirmer), gérées par Christian, en général pour tous niveaux.
- Des sorties WE en gravière ou base fédérale.
- Une sortie exotique plus ou moins loin, période définie en fonction de la destination, durée une semaine minimum. Cette année, elle a eu lieu aux ACORES la semaine du 15 août
- La coupe NEPTUNE, coupe nationale CEA des Sports Sous-Marins, se déroulera en octobre à Cerbère.
- Et d'autres sorties organisées au cours de l'année (Bormes les Mimosas, Les Glénan ou autres ...)

## Vie de la section

Matériel club : Si la piscine a un coût incontournable, l'entretien du matériel a aussi une part importante dans les dépenses du club. Une manière de ne pas augmenter les cotisations, c'est de participer activement à l'entretien du matériel club.

Participer, c'est d'abord rincer le matériel qui t'a été prêté en séance piscine ou lors d'une sortie : Stab, détendeur et bloc.

Chaque année, les blocs mis à disposition des plongeurs, doivent être entretenus (TIV) et éprouvés pour certains. Cette épreuve, faite par un organisme extérieur tous les deux ans, est très coûteuse. La FFESSM accepte que l'épreuve ne soit faite que tous les cinq ans à conditions que les blocs soient entièrement TIV par nos soins tous les ans. Ce qui implique une participation active de tous afin de réaliser les TIV !

L'entretien du matériel est l'affaire de tous, plongeurs débutants ou confirmés, bricoleurs néophytes ou expérimentés. Une personne compétente est là pour vous montrer et contrôler le travail.

Nous vous informerons fin décembre des modalités et du planning des séances dites TIV. Un Doodle vous permettra de vous inscrire pour participer.

Dernière remarque, si vous possédez un bloc personnel, rien ne vous empêche de venir aussi le contrôler, mais ce sera après les blocs du club.

## CONCLUSION

L'orientation est un facteur très important pour les plongeurs !

Et pour ne jamais se perdre, deux sites à retenir :

- ❖ Site de la section plongée de l'ASCEA GR : <http://plongee.asceagr.fr/>
- ❖ Site de l'ASCEA GR : <http://asceagr.org/>

❖ Contact : ASCEA GR SSM : [christine.chaussy@cea.fr](mailto:christine.chaussy@cea.fr)  
❖ Tel 01 69 26 46 95 ou 06 30 76 70 93

Mais tu peux à tout moment être **ACTEUR** de la section. Nous sommes à l'écoute de toutes les bonnes idées pour dynamiser et rendre conviviales les activités et les sorties de la section.

**BIENVENUE A TOUTES ET TOUS !  
ET BONNE SAISON**